

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 7 novembre 2016, à 20 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Mesdames les Conseillères Louise Sénécal et Nancy Lessard, Messieurs les Conseillers Marco Poulin, Gino Vachon, Xavier Bouhy et Jérôme Bélanger formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

La secrétaire de l'assemblée est Madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

2016-11-232

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que
présenté.

ADOPTÉ

2016-11-233

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 3 OCTOBRE 2016**

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
que le procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2016
est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

INFORMATION

**DÉMISSION DE MONSIEUR ANDRÉ RODRIGUE -
PREMIER RÉPONDANT**

En date du 18 octobre 2016, Monsieur André Rodrigue a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Victor une lettre lui faisant part de la démission de ses fonctions de premier répondant, et ce à compter du 21 octobre 2016. Nous désirons le remercier pour toutes ces années de services auprès de la population, nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouveaux défis.

2016-11-234

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COMITÉ
D'ENTRAIDE**

ATTENDU la demande d'aide financière pour le Comité d'entraide de Saint-Victor, pour les familles en difficulté sur le plan économique.

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 200,00\$ au financement demandé par le Comité d'entraide pour les familles en difficulté.

ADOPTÉ

INFORMATION

« Très chers amis,

Conformément à l'article 955 du code municipal et l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous présente, à ce jour, un rapport de la situation financière de la municipalité au 31 octobre 2016.

États financiers 2015

Le rapport financier au 31 décembre 2015 nous informe que la Municipalité de Saint-Victor a encaissé la somme de 4 197 086 \$ en revenus et a autorisé des dépenses de 3 912 486\$, entraînant un solide surplus de 284 600 \$.

Budget 2016

Pour l'année 2016, un budget équilibré de 3 995 083\$ a été adopté le 14 décembre 2015.

Rémunération des élus municipaux

La rémunération et l'allocation de dépenses versées au maire et à chacun des conseillers de la Municipalité, qui détermine les montants annuels à leur être versés à savoir, pour 2015, les montants suivants :

Fonction / Rémunération / Allocation / Rémunération add.		
Maire	8 579,40\$	4 589,64\$
Conseiller	2 893,24\$	1 446,56\$ 15\$ réunion (comité)

Contrats municipaux

Voici la liste de tous les contrats (ou factures) comportant une dépense de plus de 2000 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comportent une dépense totale de plus de 25 000 \$ (1er novembre 2015 au 31 octobre 2016) :

Groupe Ultima (assurance)	53 132,00 \$
Mines Seleine (sel à déglçage)	31 518,02 \$
Alliance Coop (diesel)	59 242,12 \$
Morency, Société d'avocats	27 085,59 \$
Transport Adrien Roy et Filles Inc. (calcium)	62 461,36 \$
Giroux et Lessard (Projet rue Commerciale)	848 185,55 \$
Excavation Pamphile Rodrigue (gravier)	99 627,49 \$
Les Excavations et Pavage de Beauce (rapiçage)	42 888,12\$

Réalisations 2016

De façon générale, je conclus mon rapport ainsi, mais comme je souhaite vous faire remarquer l'importance que j'accorde à notre collaboration, alors je veux exprimer un merci sincère à chaque membre de mon équipe : Xavier, Marco, Gino, Louise, Jérôme et Nancy. Malgré leur famille respective, malgré leurs emplois et leurs occupations nombreuses, tous ces gens-là consacrent beaucoup de leur temps, chaque semaine, pour faire avancer nos dossiers. Une équipe grâce à qui on peut matérialiser notre vision annoncée pour Saint-Victor. Merci !

J'aimerais vous ramener à une mention que j'ai fait à la séance d'août 2015 pendant la période de questions et commentaires - j'ai souligné que ces dernières années, le budget de notre jumeau de municipalité, Saint-Éphrem, était de 3M\$ alors que celui de Saint-Victor, avec une population et une réalité plutôt semblable, était de 4M\$ - je me suis demandé, mais où est-ce qu'il va ce million de plus? Depuis notre arrivée ici, nous travaillons fort pour questionner chaque dépense, et faire plus avec moins. On commence à voir des résultats.

Dans la continuité de 2015, l'année 2016 fut marquée par de grands changements au niveau des ressources humaines. La Municipalité a confirmé Mme Kathleen Veilleux dans sa fonction de directrice générale. Plusieurs chargés de projets non permanents ont apporté un soutien appréciable. M. Robert Jacques a aussi été nommé au poste de chef d'équipe des employés de voirie. Un travail de fond fut effectué avec la main d'oeuvre ces deux dernières années - nous avions 5 employés de voirie et plusieurs heures en temps supplémentaire, alors qu'aujourd'hui, nous avons 4 employés avec un recours plus judicieux aux heures supplémentaires. Nous saluons au passage l'excellent travail des employés et la relation cordiale que nous entretenons avec le syndicat.

Nous avons rajouté en cours d'année deux nouveaux partenariats. D'abord, un avec la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce qui a contribué l'an dernier à la réalisation du panneau électronique et dont un parc municipal devrait arborer les couleurs de la Caisse en 2017. Un autre partenariat a été réalisé avec la Fabrique Saint-Victor, organisation qui nous touche tous, tôt ou tard. Les partenariats mis en place par notre administration sont des ententes gagnant-gagnant, permettant à nos contribuables d'obtenir plus de rendement sur les sommes ou services offerts à des organismes de chez nous. Cela porte à 5 le nombre de partenariats ayant actuellement cours.

L'année qui s'achève fut également la plus importante de notre administration en termes de travaux majeurs réalisés. D'abord au printemps dernier, la reconstruction entière de la rue Commerciale dans le secteur situé entre le réservoir d'eau et la route Bizier, nous permettant de réhabiliter une section de route en direction du Lac Fortin. Ces travaux ont coïncidé avec la première phase de la mise à niveau des installations en eau potable, notamment la réfection et la réorganisation

des conduites de ce secteur ainsi que le doublement de la conduite menant au puits Bureau. Comme convenu, nous avons aussi poursuivi l'asphaltage progressif des chemins de terre - en plus des sommes importantes budgétées pour 2016, le surplus important encaissé pour 2015 nous a permis d'en faire encore davantage que prévu au niveau du réseau routier : le rang 3 nord ainsi que la rue Industrielle du Boisé pour un total de près de 2 km rajouté au réseau pavé.

Nous avons continué de veiller à la protection de nos lacs par une réglementation qui sera révisée afin d'être encore mieux adaptée à la réalité, en conformité avec la loi provinciale. Le Comité consultatif en ligne a été mis en place 8 cette année et est fonctionnel depuis quelques semaines; il s'agit d'une façon moderne d'obtenir une opinion éclairée sur nos projets par des personnes détenant chacune une expertise spécifique et ayant accepté de s'impliquer pour notre Municipalité.

Quand on parle aux citoyens, la chose sur laquelle tout le monde s'entend, nous y inclus, ce serait de payer moins cher de taxes. Alors comment y arriver? Réduire les revenus de la Municipalité signifie qu'il faudrait couper dans les dépenses, pour que le budget balance, c'est clair. Bien sûr on a révisé plusieurs dépenses pour obtenir un même résultat à meilleur coût.

Couper signifie que des gens pourraient ne plus obtenir certains services donc, ça peut créer des déceptions. Pourtant, il y a un poste de dépenses qui pourrait être coupé sans que ça fasse mal à personne, ça ne dérangerait absolument personne ici présent - le service de la dette. Il était le plus important poste de dépenses de la Municipalité en 2013. En trois ans, notre administration a fait passer la dette nette de 3,97M\$ à 2,64M\$, une réduction du tiers, et ce, en incluant la dette du Stade des Bâisseurs. À lui seul, le service de la dette municipale représentait alors 22 cents pour chaque dollar de taxation. Aujourd'hui, avec le remboursement de certains prêts, et parce que nous n'avons contracté aucun nouvel emprunt, cette proportion s'établit à 16 cents de la piastre, et devrait se trouver sous les 15 cents l'an prochain.

Et depuis trois ans, notre ardeur toujours affichée à rembourser la dette et de payer comptant les équipements et les travaux routiers poursuit justement l'objectif sur lequel tout le monde s'entend, soit qu'on en obtienne tous davantage pour notre argent qu'on envoie à la Municipalité. Mais on ne s'arrête pas là - non seulement la dette est moins importante, mais l'argent libéré en paiements a été en bonne partie réorientée cette année sur la création d'une réserve de 150K\$/an pour la réfection de la rue Principale prévue pour 2018, on devrait ainsi disposer de près de un demi-million de dollars pour démarrer les travaux sous juridiction municipale. Comme un dollar versé en intérêt est un dollar qu'on ne revoit jamais, moins de dettes signifiera plus de marge de manœuvre pour offrir de meilleurs services, ou en définitive, réduire la pression sur le contribuable.

Du million de \$ de différence avec Saint-Éphrem dont je vous parlais tout à l'heure, nous approchons les 400 000 \$ annuellement économisés, 10% du budget total, et ce tout en ayant rehaussé les investissements dans le réseau routier, sans emprunt. Pour nous, 400 000\$, ce sont des routes de plus en asphalte chaque année, c'est de la qualité de vie rehaussée et ce, sans aller chercher une cenne de plus chez le contribuable. Et que ce soit clair - plus la dette sera basse, plus la marge de manoeuvre sera grande. Au lieu de se retrouver étranglés par des paiements, on aura la liberté de faire les choix les plus en ligne avec ce que souhaite notre monde, maintenant. Et aussi, sans imposer des paiements aux prochaines générations, qui elles, pourront faire leurs choix dans leur réalité.

La réalisation de tout cela: l'asphaltage progressif des chemins de terre, la création d'un comité consultatif en ligne, protéger nos lacs et rembourser la dette, reflète ce à quoi nous nous sommes engagés en se présentant au conseil. Respecter nos engagements, c'est respecter le contrat que nous avons envers la population.

L'hôtel de ville désormais ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h30 sans interruption, l'initiative Maire d'un jour à l'intention des élèves de 5 et 6ème année de l'École Le Tremplin et le lancement du Balado Découvertes représentent d'autres nouveautés réalisées en 2016. La valorisation des autres parcelles de terrain entourant l'aire de jeu du stade de baseball a également fait des progrès, avec l'aménagement du Parc multigénérationnel, comportant une partie artistique.

Témoignant de notre volonté d'intensifier l'activité économique de notre municipalité, nous avons passé un règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour les entreprises industrielles. Deux usines ont entrepris des travaux majeurs d'expansion cette année. Un hôtel est actuellement en construction. Je tiens à remercier sincèrement tous les investisseurs qui démontrent leur confiance en notre Saint-Victor.

Prévisions 2017

Tel que mentionné, 2016 a été marquée par des travaux d'ampleur, eh bien 2017 le sera encore davantage - plusieurs pelles mécaniques envahiront le paysage victorais. D'abord sur une distance de 2,8 km de la route 108 par le MTQ, le rang trois Nord qui sera poursuivra son asphaltage, bien sûr, le rang trois Sud qui débutera sa cure de rajeunissement tant attendue, en direction du Lac Fortin.

Pour nos rangs, des investissements seront aussi prévus en creusage de fossés et rechargement de rangs de terre. Pour le secteur village, nous lancerons sous peu la première étape menant à la réfection de la rue du Séminaire, soit les rapports d'ingénieurs des 3 côtes, afin d'y grossir la conduite principale en eau potable. Nous aurons aussi la seconde phase de la mise à niveau des installations en eau potable qui sera réalisée, cette fois, avec la construction d'une centrale de chloration mécanisée, qui viendra enfin lever l'avis d'ébullition de l'eau potable sur la distribution publique.

Notre équipe a la volonté d'agir et d'accomplir, et c'est ensemble que nous pouvons réaliser tout cela. S'unir pour bâtir!

Salutations distinguées,
Jonathan Valère Bolduc, maire »

2016-11-235

DISTRIBUTION DU RAPPORT DU MAIRE

Proposé par Madame Louise Sénécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le rapport du Maire, soit inscrit dans le Vic-Action et qu'il soit distribué gratuitement à toutes les adresses civiques de la Municipalité de Saint-Victor :

ADOPTÉ

INFORMATION

DÉPÔT D'ÉTATS COMPARATIFS

Tel que le stipule l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière dépose deux états comparatifs. Le premier comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci. Le second comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

2016-11-236

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE l'article 148 du Conseil Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

PROPOSÉ PAR Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil Municipal pour 2017, qui se tiendront le LUNDI et qui débiteront à 20 HEURES, soit :

9 janvier	3 juillet
6 février	7 août
6 mars	Mardi 5 septembre
3 avril	2 octobre
1^{er} mai	6 novembre
5 juin	4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, par la Directrice générale, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉ

2016-11-237

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TAXE

Le conseiller Monsieur Gino Vachon donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente du Conseil, aux fins de décréter le taux de la taxe foncière et les tarifs de compensation applicables pour l'année financière 2017 de la Municipalité de Saint-Victor.

2016-11-238

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – PROLONGEMENT DES ÉGOUTS ROUTE 108

Le conseiller Monsieur Xavier Bouhy donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente du Conseil, aux fins de décréter un règlement d'emprunt permettant de financer le projet de prolongement de l'égout sanitaire sur environ 2,8 km de la Route 108.

2016-11-239

MANDAT – MONSIEUR BASTIEN THIBODEAU – ÉMISSION DE PERMIS, CERTIFICAT D'AUTORISATION, AVIS D'INFRACTION ET MISE EN DEMEURE

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Monsieur Bastien Thibodeau, en collaboration avec Monsieur Denis Desbiens, représentant de la MRC Robert-Cliche, pour l'émission de permis, certificats d'autorisation, avis d'infraction et mises en demeure pour la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

2016-10-240

MANDAT – CHARGÉE DE PROJET – MADAME JULIE HOUDE

Proposé par Madame Louise Sénécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer à Madame Julie Houde le mandat de Chargée de projets pour la Municipalité de Saint-Victor, selon les conditions et modalités prévues au contrat.

ADOPTÉ

2016-10-241

MANDAT - MONSIEUR MARC-ANDRÉ PARÉ
RESSOURCES HUMAINES

Proposé par Madame Louise Sénécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer à Monsieur Marc-André Paré - Ressources Humaines un mandat de gestion des ressources humaines pour la Municipalité de Saint-Victor. Le mandat comprend l'analyse des postes au secteur administration (3 postes), la rédaction des descriptions de fonction, le plan de planification des mouvements de main-d'œuvre, l'implantation d'un processus d'évaluation du rendement, la rédaction d'un Manuel de l'employé ainsi que l'implantation d'un programme d'accueil et intégration, le tout pour un total de 84 heures pour 4 480\$.

ADOPTÉ

2016-10-242

TRANSFERT DE DONNÉES NUMÉRIQUES AU NOM
DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a la garde de données numériques de la Municipalité de Saint-Victor, par exemple cadastre, matrice graphique, zonage municipal, rôle d'évaluation ou autres;

ATTENDU QUE certains fournisseurs de la municipalité de Saint-Victor demandent ces données numériques afin d'accomplir adéquatement et efficacement leur mandat;

ATTENDU QUE ces données numériques serviront exclusivement à réaliser des mandats municipaux. Le mandataire ne devra les utiliser à aucune autre fin. À cet effet, la MRC Robert-Cliche obtiendra par écrit cette restriction sur l'utilisation des données numériques au nom de la municipalité de Saint-Victor;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jérôme Bélanger,

ET RÉSOLU, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la MRC Robert-Cliche à remettre, et à recevoir des fournisseurs et mandataires, au nom de la municipalité de Saint-Victor, les données numériques de ladite municipalité.

ADOPTÉ

2016-10-243

RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT À L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME RRRL ET MANDAT DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU que la municipalité de Saint-Victor désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour l'élaboration des plans et devis d'amélioration du réseau routier local;

PROPOSÉ PAR Monsieur Jérôme Bélanger,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du Conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Victor autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

QUE la Municipalité mandate Madame Kathleen Veilleux, directrice générale, à signer les documents relatifs au présent programme.

ADOPTÉ

2016-10-244

RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT À LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME RRRL ET MANDAT DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU que la municipalité de Saint-Victor désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

PROPOSÉ PAR Madame Nancy Lessard,
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Victor autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

QUE la Municipalité mandate Madame Kathleen Veilleux, directrice générale à signer les documents relatifs au présent programme.

ADOPTÉ

2016-10-245

MANDAT – SIGNATURE DU RENOUELEMENT DES ASSURANCES

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Madame Kathleen Veilleux, directrice générale, à négocier les nouvelles clauses du renouvellement des assurances et à signer le contrat. La prime pour 2016-2017 sera de 48 595\$ plus 4 374\$ en taxes, pour un total de 52 969\$. À ce montant s'ajoutent également 5 587\$ plus taxes de surprime annuelle, afin d'augmenter les montants d'assurance sur les emplacements pour répondre aux montants du rapport d'évaluation le plus récent.

ADOPTÉ

2016-10-246

MANDAT – LORRAINE BOUCHER - ARCHIVAGES

Proposé par Monsieur Marco Poulin

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer à Madame Lorraine Boucher archiviste le mandat d'améliorer la gestion des documents et le repérage des archives municipales, en conformité avec les lois, pour 32 jours de travail et un calendrier de conservation des documents, selon un contrat de services représentant une somme de 6 800\$.

ADOPTÉ

2016-10-247

PARTENARIAT FABRIQUE SAINT-VICTOR – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 2016-06-148

ATTENDU le partenariat adopté entre la Fabrique de Saint-Victor et la Municipalité de Saint-Victor par la résolution no 2016-06-148;

PROPOSÉ PAR Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de modifier le premier alinéa sous « **Ce à quoi la Municipalité s'engage** » de la résolution no 2016-06-148 de la façon suivante :

- Assumer le déneigement (et l'épandage d'abrasif lorsque nécessaire) du stationnement de l'église adjacent à la rue Principale, de l'arc de stationnement devant

l'église et du stationnement du presbytère, avec l'équipement et le personnel municipal (équivalent payé par la Fabrique pour 2015-2016 = 1150\$); l'engagement de la Municipalité se limite à l'entretien précédemment indiqué.

ADOPTÉ

2016-10-248

AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – AMÉLIORATION DU 3^E RANG NORD – APPROBATION DU RAPPORT DE DÉPENSES

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le conseil Municipal de Saint-Victor approuve le rapport des dépenses admissibles à la subvention. Lesdits travaux ont été exécutés dans le 3^e Rang Nord, pour une dépense de 350 000\$, et le Conseil Municipal a pris connaissance et accepte les conditions imposées par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec. Les travaux exécutés ci-haut n'ont pas été et ne feront pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉ

2016-10-249

MANDAT – MRC BEAUCE-SARTIGAN - SERVICES PROFESSIONNELS – RUE DU SÉMINAIRE ET RUE PRINCIPALE

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pour services professionnels pour analyse, évaluation et interprétation de données (Plan d'intervention) et estimation des honoraires pour les travaux de la Rue du Séminaire et la Route 108.

ADOPTÉ

2016-10-250

MANDAT – SERVICES MATREC POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES

Ont soumissionné par appel d'offres public :

Services Matrec Inc. 118 734,68\$ / 34 enlèvements
6 346,62\$ / 2x « Monstres »

Services Sanitaires Denis Fortier Inc.
129 921,75\$ / 34 enlèvements
6 898,50\$ / 2x « Monstres »

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat de Cueillette et transport des ordures pour les années 2017 et 2018 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Services Matrec Inc., pour un montant de 118 734,68\$ avec taxes pour 34 enlèvements par année, et 6 346,62\$ supplémentaires, avec taxes, pour deux enlèvements par année des déchets « Monstres ».

ADOPTÉ

2016-10-251

ACHAT DE SEL À DÉGLACAGE POUR L'HIVER 2016-2017

Ont soumissionné suite à un appel d'offres sur invitation:

Mines Seleine (K+S Sel Windsor Ltée)	93,59\$/t.m., livré
Compass Minerals Canada Corp.	102,53\$/t.m., livré
Sel Warwik Inc.	105,43\$/t.m., livré

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder la soumission au plus bas soumissionnaire conforme, soit Mines Seleine (division de K+S Sel Windsor Ltée), au prix de 93,59\$ la tonne métrique de sel, pour environ 500 tonnes métrique de sel livré au garage municipal pour l'hiver 2016-2017.

ADOPTÉ

2016-10-252

MANDAT – DÉNEIGEMENT DE LA RUE DES ÉPINETTES

Ont soumissionné suite à un appel d'offres sur invitation:

Ferme Donald Vachon Rnr.	517,38\$ taxes incluses
Travaux à forfait Dany Rodrigue	1006,03\$ taxes incluses

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ferme Donald Vachon Enr. le mandat de déneigement et sablage de la Rue des Épinettes, à partir du Chemin des Fonds et jusqu'au bout de celle-ci, pour l'hiver 2016-2017.

ADOPTÉ

2016-10-253

RÈGLEMENT NO 136-2016 : DISPENSATION D'OUVRIR ET D'ENTREtenir CERTAINS CHEMINS D'HIVER

Aux fins de dispenser la Municipalité de Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir un chemin d'hiver conduisant seulement à des propriétés inhabitées entre le 01 décembre 2016 et le 01 avril 2017, soit une partie de chemin du 4^e Rang Sud, située entre les lots 427 et 436 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor, de la Route Groleau qui est située entre les limites de Sacré-Coeur-de-Jésus, entre les lots 544 et 295, et le cul-de-sac qui est situé entre la sucrerie de Monsieur Daniel Lessard et la résidence de Madame Fleur-Ange Jolicoeur et une partie du Rang 6 du cadastre de la paroisse de Saint-Victor.

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné le 3 octobre 2016.

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le règlement numéro 136-2016 soit adopté.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor ordonne et statue par le présent règlement comme suit:

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 La Municipalité de Saint-Victor est dispensée d'ouvrir et d'entretenir pour l'hiver une partie du chemin du 4^{ème} Rang Sud située entre les lots 427 et 436 inclusivement, de la Route Groleau qui est située entre les limites de Sacré-Coeur-de-Jésus et Saint-Victor entre les lots 544 et 295 inclusivement, et le cul-de-sac qui est situé entre la sucrerie de Monsieur Daniel Lessard et la résidence de Madame Fleur-Ange Jolicoeur et une partie du Rang 6, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor.

ARTICLE 3 La période de fermeture du chemin nommé à l'article 2 du présent règlement s'étend du 01 décembre 2016 au 01 avril 2017.

ARTICLE 4 Le règlement numéro 136-2016 entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

JONATHAN V. BOLDUC
MAIRE

KATHLEEN VEILLEUX
DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU que le Service d'incendies de Beauceville s'est procuré des pinces de désincarcération automobile (mâchoires de vie);

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor délègue sa responsabilité en matière de désincarcération automobile et mandate le Service d'incendies de Beauceville en la matière.

ADOPTÉ

2016-10-255

**RÈGLEMENT NO 134-2016 : RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NO 53-2006
RELATIF AU PLAN D'URBANISME VISANT LA
CONVERSION D'UNE AFFECTATION
INDUSTRIELLE (Second projet)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une industrie manufacturière a abandonné ses activités industrielles lui conférant, à l'époque, une affectation industrielle, mais qu'il serait maintenant opportun de convertir les usages dans ce secteur à dominance résidentiel et près de l'école du village;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite favoriser des usages ayant une meilleure compatibilité dans ce secteur et encourager les usages industriels à s'installer dans les zones industrielles;

ATTENDU QUE l'affectation visée est occupée par un ancien bâtiment industriel pouvant être converti en usages résidentiels, de services et commerciaux tout en ayant peu d'impacts pour les résidences avoisinantes;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement a été précédée d'un avis de motion et la tenue d'une assemblée publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jérôme Bélanger et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la municipalité de Saint-Victor décrète et adopte, par résolution, le règlement numéro 134-2016 tel que décrit ci-après :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le titre suivant :

Règlement no 134-2016 : Règlement d'amendement au règlement no 53-2006 relatif au plan d'urbanisme visant la conversion d'une affectation industrielle.

ARTICLE 3

Le présent règlement a pour objet de :

1. Permettre la conversion d'une affectation industrielle en une affectation mixte dans le secteur de la rue des Écoliers.

ARTICLE 4

La carte du règlement du Plan d'urbanisme (feuillet no 2/2) est modifiée par le remplacement de l'affectation industrielle illustrée par la lettre « I » par l'affectation mixte illustrée par la lettre « M ». Le territoire de ce changement comprends 4 terrains en front à la rue des Écoliers soient les lots rénovés 4 770 580, 4 770 581, 4 770 582 et 4 770 754 et la délimitation de la nouvelle aire d'affectation demeure inchangée.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

JONATHAN V. BOLDUC KATHLEEN VEILLEUX
MAIRE DIRECTRICE GÉNÉRALE

ADOPTÉ

2016-10-256

RÈGLEMENT NO 135-2016 : RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 54-2006 VISANT LA CONVERSION DE LA ZONE 128-I EN ZONE MIXTE ET PORTANT LE NO 135 (Second projet)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la municipalité est favorable à modifier son Plan d'urbanisme par la conversion d'une zone ayant perdu son caractère industriel et par voie de concordance, elle doit modifier son règlement de zonage afin de prévoir les nouveaux usages qui seront autorisés pour cette zone;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'existence par droits acquis d'un commerce d'équipements de chasse incluant la fabrication artisanale d'arcs et de produits pour la chasse sportive dans l'ancien bâtiment industriel désaffecté et comportant une surface de 605 mètres carrés;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite créer une zone mixte pour ce secteur de la rue des Écoliers permettant ainsi une meilleure cohabitation entre les usages à caractère résidentiel, commercial et de services;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement a été précédée d'un avis de motion et la tenue d'une assemblée publique de consultation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jérôme Bélanger et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la municipalité de Saint-Victor décrète et adopte, par résolution, le règlement numéro 135-2016 tel que décrit ci-après :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le titre suivant :

Règlement no 135-2016 : Règlement d'amendement au règlement de zonage no 54-2006 visant la conversion de la zone 128-I en zone mixte.

ARTICLE 3

Le présent règlement a pour objet de :

1. Convertir la zone industrielle 128-I en zone mixte ayant la même délimitation sur la carte de zonage;
2. Modifier la grille des usages afin de retirer les usages industriels, d'autoriser plusieurs formes d'occupation résidentielle allant jusqu'à 12 unités de logements pour un bâtiment, permettre de l'habitation dans un bâtiment à usages multiples, autoriser les usages des catégories services personnels et certains du groupe commercial et de loisir;
3. De manière spécifique, permettre un seul service d'entreposage domestique et de véhicules automobiles pour la zone.

ARTICLE 4

L'article 19 est modifié par le changement de la none 128-I par la zone 128-M en référence à la nomenclature de l'article 21 pour l'identification de la dominance des usages de cette zone soit Mixte-résidentielle /commerciale et de services. Ce même changement d'identification de la zone sera exercé sur la carte de zonage au feuillet 2/2 du règlement de zonage.

ARTICLE 5

La « Grille des spécifications des usages » indiquée à l'article 27 du règlement de zonage est modifiée par le remplacement de la zone 128-I par la zone 128-M comme ci-après :

NUMÉROS DE ZONE ET DOMINANCE	128 M			
USAGES (groupes, classes et usages)				
1 HABITATION				
111 -habitation unifamiliale isolée				
112 -habitation unifamiliale jumelée				
113 -habitation unifamiliale en rangée				
114 -habitation unifamiliale à cour latérale zéro				
121 -habitation bifamiliale isolée				
122 -habitation bifamiliale jumelée				
123 -habitation bifamiliale en rangée				
131 -habitation multifamiliale isolée				
132 -habitation multifamiliale jumelée				
133 -habitation multifamiliale en rangée				
14 -habitation dans un bâtiment à usages multiples				
15 -habitation communautaire				
16 -maison mobile				
17 -chalet				
2 INDUSTRIE				
21 -industrie manufacturière lourde				
22 -industrie manufacturière légère				
3 PARA-INDUSTRIE				
31 -entrepotage et commerce de gros				
32 -construction et travaux publics				
33 -entretien et réparation de véhicules				
4 TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS				
41 -transport				
42 -stationnement				
43 -infrastructures de communication et de services publics				
5 COMMERCE				
51 -vente au détail: produits divers				
52 -vente au détail: produits de l'alimentation				
53 -vente au détail: automobiles et embarcations				
54 -poste d'essence				
55 -restauration				
56 -hôtellerie				
6 SERVICES				
61 -services professionnels et d'affaires				
62 -services personnels				
63 -services gouvernementaux				
7 COMMUNAUTAIRE				
71 -services communautaires				
8 LOISIRS				
81 -loisirs intérieurs				
82 -loisirs extérieurs légers				
83 -loisirs extérieurs de grande envergure				
84 -loisir commercial				

9 EXPLOITATION PRIMAIRE				
91 -exploitation primaire				
AUTRE USAGE PERMIS	Note 13 Note 14			
USAGE NON PERMIS				
Nombre maximum de logements par bâtiment	12			
Changement d'un usage résidentiel prohibé				
NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION DU SOL				
coefficient d'occupation du sol maximum	1.2			
coefficient d'emprise au sol maximum	0.5			
marge de recul avant (en mètres)	6.0			
hauteur minimum (en étages)	1			
hauteur maximum (en étages)	3			
hauteur maximum (en mètres)	16			
TYPE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR				
RÈGLEMENT SUR LES P.I.I.A.				
RÈGLEMENT SUR LES P.A.E.				
AMENDEMENT(S)				
Voir la liste de notes à la fin des grilles de spécifications (feuille 7)				

Les notes 13 et 14 sont ajoutées à la Grille des spécifications –feuille 7 comme suit :

Note 13 : Les usages suivants appartenant au groupe d'usage commercial sont autorisés dans la zone M-128 : codifications 561, 562, 564, 566, 568, 569, 574, 594 et 597.

Note 14 : Un seul service commercial pour la zone pour l'entreposage domestique et l'entreposage de véhicules automobiles incluant véhicules récréatifs peut être intégré au sous-sol d'un bâtiment principal.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

JONATHAN V. BOLDOC
MAIRE

KATHLEEN VEILLEUX
DIRECTRICE GÉNÉRALE

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que
les comptes suivants sont adoptés pour paiement :

Sylvie Groleau	84,42 \$
Hydro-Québec	3 256,99 \$
Visa Desjardins	516,13 \$
Catherine Roy	524,11 \$
Telus Mobilité	127,78 \$
Téléphone St-Victor	599,25 \$
Hydro-Québec	1 845,13 \$
Mathieu Rodrigue	185,00 \$
Sonia Lessard	82,50 \$
Jean-Philippe Bolduc	1 225,00 \$
Hydro-Québec	3 360,25 \$
PitneyWorks Ltée	757,09 \$
Nancy Lagueux	315,00 \$
MRC Robert-Cliche	13 238,19 \$
Michel Mathieu	200,00 \$
Jessie Rancourt Poulin	60,00 \$
Création Marie Cake	75,00 \$
Alexandre Cloutier	125,00 \$
Magasin Co-op Saint-Victor	100,82 \$
Fabrique de Saint-Victor	150,00 \$
Mimi Blais	500,00 \$
Fleuriste Giguère	57,50 \$
Anne-Marie Mathieu	2 457,54 \$
Julie Potvin	90,00 \$
Jean-Maurice Lessard	125,00 \$
Jonathan V Bolduc	60,62 \$
Gaz Métro	43,89 \$
Pitney Bowes	301,41 \$
Nancy Lagueux	300,00 \$
Poste Canada	212,15 \$
Jonathan V Bolduc	471,76 \$
Nancy Lagueux	315,00 \$
Robert Jacques	11,00 \$
Giroux et Lessard	47 121,42 \$
André Ruel	2 265,00 \$
Cordonnerie bureau	483,90 \$
Style Musique	185,11 \$
Aquarehab	5 070,40 \$
La Coop Alliance	5 341,89 \$
Alarme & Communication RL inc.	218,40 \$
DEEB	191,30 \$
ADT	238,00 \$
Gaetan Jacques Électronique inc.	1 870,91 \$
Béton St-Georges	344,93 \$
Bureautique Guy Drouin	772,97 \$
Magasin Co-op Saint-Victor	342,67 \$
Praxair	40,80 \$

Centre Électrique de Beauce	469,27 \$
Garage Marc Bureau	239,30 \$
Réseau Biblio	21,24 \$
Garage Alain Bolduc	16,64 \$
Nivbec	258,69 \$
Louise Sénécal	100,00 \$
WSP	5 521,10 \$
TC Média	594,43 \$
Morency, Société d'Avocats	4 557,93 \$
Sani-Thetford 2000 inc.	1 293,47 \$
Les pièces G.R.inc.	45,83 \$
La librairie de la Chaudière	316,46 \$
Municipalité régionale de comté de Beauce Sartigan	13 243,38 \$
Communication Johanne Veilleux	158,09 \$
Équip Solutions/Génie	982,75 \$
Groupe ICB	51,74 \$
Environex	1 611,27 \$
Le Centre du Camion	5 024,80 \$
Ghislain Poulin	201,21 \$
SP Médical	500,09 \$
Jacques Longchamps	137,97 \$
Usinage Xpress de Beauce	133,13 \$
MRC Robert-Cliche	34 084,10 \$
Formiciel	153,42 \$
Les Pneus Beaucerons	188,23 \$
Hercule Fortin inc.	121,08 \$
Armand Lapointe Équipement inc.	249,79 \$
Garage Bizier inc.	685,57 \$
Les Commerçants de la Chaudière inc.	14,89 \$
Huot	1 216,89 \$
Daniel Cliche, avocat	172,46 \$
Fédération québécoise des municipalités	584,57 \$
Wainbee	108,17 \$
Matrec	1 695,89 \$
Excavation Pamphile Rodrigue inc.	3 377,79 \$
Gazonnière Gosselin	2 204,07 \$
Le Centre du Camion	1 006,72 \$
PG Solutions	454,15 \$
LCS	1 324,38 \$
Veilleux et fils	187,35 \$
Énergie et Ressources naturelles Québec	28,00 \$
PME Partenaires	344,93 \$
Hydro-Québec	662,26 \$
AquaBeauce	16,00 \$
Les Entreprises A-L-O Pomerleau Ltee	538,94 \$
Garage Alex Bolduc inc.	4 012,61 \$
Librairie Sélect	296,52 \$
Sogetel	229,90 \$
Les Industries Bernard & fils Ltee	11,38 \$
Gravière MJ Lessard inc.	2 224,26 \$
Distribution Daki	35,59 \$

Les Excavations et Pavages de Beauce Ltée	1 506,17 \$
CWA	530,03 \$
Linde	113,60 \$
Solution GA	153,50 \$
Municipalité de la Guadeloupe	10,35 \$
Le Pro du CB	132,16 \$
Extincteurs de Beauce inc.	418,19 \$
 TOTAL	 190 833,93 \$

ADOPTÉ

2016-10-258

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance est levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

JONATHAN V. BOLDUC

KATHLEEN VEILLEUX